REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARDIER ET VALENCA

Département des HAUTES-ALPES Nombre de Conseillers En exercice:10 Présents:9

DELIBERATION Nº 43 -2015

Séance du mercredi 4 novembre 2015

L'an deux mille quinze et le mercredi 4 novembre 2015 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 octobre 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

<u>Présents:</u> M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, Céline TRUCH

Absent: Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre NOMIUS

Objet : Prime de fin d'année Agents Administratifs

Le Maire propose au vu du travail fourni par les deux agents administratifs de la commune et de leur disponibilité au sein de la collectivité de leur attribuer une prime de fin d'année.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

-décide d'attribuer une prime de fin d'année aux deux agents administratifs.

Fait et délibéré, le 4 novembre 2015

PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE

1 2 NOV. 2015

Bureau du Courrier N°1